

**ANNEXE 1. REGIMES D'AIDES AUTORISES PAR LA COMMISSION EUROPEENNE DANS LE
CONTEXTE DE L'EPIDEMIE DE COVID-19**

	Date de la décision	Numéro du cas	Etat membre	Mesures couvertes par la décision	Press release	Publication
1.	12.03.2020	SA.56685	Danemark	Régime d'indemnisation des dommages subis par les organisateurs d'événements publics (+ de 1000 pers. ou de groupes considérés à risque comme les personnes âgées, quel que soit le nombre de participants), annulés ou reportés en raison de l'épidémie (fondé sur l'article 107 (2) (b) TFUE)	<u>IP</u>	Version publique en ligne
2.	21.03.2020	SA.56708	Danemark	Régime d'aide sous forme de garanties pour des crédits de fonctionnement en faveur des PME	<u>IP</u>	Version publique en ligne
3.	25.03.2020	SA.56791	Danemark	Régime d'indemnisation de la perte de chiffre d'affaires pour les travailleurs indépendants (fondé sur l'article 107 (2) (b) TFUE)	<u>IP</u>	Version publique en ligne
4.	30.03.2020	SA.56808	Danemark	Régime d'aide sous forme de garanties d'État sur les prêts et les crédits pour les PME exportatrices (leurs exportations représentent au moins 10 % de leurs revenus annuels et sont confrontées ou craignent d'être confrontées à une baisse de revenus d'au moins 30 %)	<u>IP</u>	Version publique en ligne
5.	03.04.2020	SA.56856	Danemark	Régime d'aide sous forme de prêt en faveur du fonds de garantie pour les voyages, qui fournit un remboursement aux voyageurs en cas d'annulation de voyages.	<u>IP</u>	Version publique en ligne
6.	08.04.2020	SA.56774	Danemark	Régime d'aide sous forme de compensation des frais fixes supportés par les entreprises privées ayant subi une baisse de revenus de plus de 40 % en raison de l'épidémie de coronavirus entre le 9 mars et le 9 juin 2020 (montant maximal par entreprise d'environ 8 millions € (fondé sur l'article 107 (2) (b) TFUE))	<u>IP</u>	
7.	21.03.2020	SA.56709	France	"Plan de sécurisation du financement des entreprises" Trois régimes d'aides sous forme de garanties de prêts	<u>IP</u>	Version publique en ligne
8.	30.03.2020	SA.56823	France	"Fonds de solidarité" Régime d'aide sous forme de subventions directes (max 3500 € / entreprise) aux entreprises ayant 10 salariés maximum et avec un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros et aux indépendants (le CA doit avoir chuté de 70% en mars 2020 par rapport au CA de l'année précédente à la même période)	<u>IP</u>	
9.	31.03.2020	SA.56765	France	Régime d'aide sous forme de report de paiement des taxes de l'aviation civile et de solidarité sur les billets d'avion jusqu'à 24 mois (fondé sur l'article 107 (2) (b) TFUE)	<u>IP</u>	
10.	12.04.2020	SA.56903	France	Régime d'aide sous forme de garantie publique en faveur de l'assurance-crédit	<u>IP</u>	
11.	22.03.2020	SA.56786	Italie	Aide en faveur de la production et la fourniture de dispositifs médicaux et d'équipements de protection individuelle	<u>IP</u>	

	Date de la décision	Numéro du cas	Etat membre	Mesures couvertes par la décision	Press release	Publication
12.	25.03.2020	SA.56690	Italie	Régime de garantie destinée à soutenir un moratoire sur la dette en faveur des PME, ce qui inclut le report du remboursement de facilités de découvert, d'avances bancaires, de prêts remboursables en une fois, de prêts hypothécaires et d'opérations de leasing	IP	Version publique en ligne
13.	14.04.2020	SA.56966	Italie	Régime d'aide en faveur des travailleurs indépendants et des entreprises ayant jusqu'à 499 salariés, sous forme de garanties de l'Etat sur des crédits d'investissement et de fonds de roulement et de subventions directes sous forme de renonciation aux commissions applicables aux garanties accordées	IP	
14.	14.04.2020	SA.56963	Italie	Régime d'aide sous forme de garanties, octroyé par l'organisme italien de crédit à l'exportation, sur les nouveaux crédits de fonds de roulement et les crédits d'investissement octroyés par les banques	IP	
15.	22.03.2020	SA.56714	Allemagne	Deux régimes d'aides sous forme de taux d'intérêt bonifiés pour des prêts	IP	Version publique en ligne
16.	24.03.2020	SA.56790	Allemagne	Régime d'aide sous forme de subventions directes, d'avances remboursables ou d'avantages fiscaux	IP	Version publique en ligne
17.	25.03.2020	SA.56787	Allemagne	Régime d'aide sous forme de garanties de prêts	IP	Version publique en ligne
18.	02.04.2020	SA.56863	Allemagne	Régime d'aide sous forme de prêts à des conditions préférentielles, mis en œuvre par des autorités fédérales et régionales allemandes, ainsi que par des banques de développement et ouvert à toutes les entreprises	IP	Version publique en ligne
19.	11.04.2020	SA.56974	Allemagne	Modifications des régimes SA.56790 (ajout de l'octroi d'aides sous forme de prêts, de garanties - 100% - et de fonds propres) et SA.56863 (octroi de taux d'intérêt bonifiés pour les prêts accordés soit directement par une autorité chargée de l'octroi de l'aide conjointement avec des banques privées en consortium, soit indirectement sous la forme de sous-participations en risque pour les besoins en fonds de roulement et en investissements)	IP	
20.	14.04.2020	SA.56941	Allemagne	Régime d'aide sous forme de garantie des assurance-crédit des entreprises	IP	
21.	22.03.2020	SA.56755	Portugal	Quatre régimes d'aides portugais sous forme de garanties en faveur des PME et des sociétés à moyenne capitalisation actives dans i) le tourisme; ii) la restauration; iii) l'industrie extractive et manufacturière et iv) les activités d'agence de voyages et touristiques	IP	Version publique en ligne
22.	04.04.2020	SA.56873	Portugal	Deux régimes d'aides, l'un sous forme de subventions directes, l'autre de garanties d'Etat en faveur des investissements et des crédits de fonds de roulement accordés par les banques	IP	Version publique en ligne
23.	08.04.2020	SA.56886	Portugal	Régime d'aide sous forme de prêts assortis de taux d'intérêt bonifiés en faveur des PME actives dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture	IP	

	Date de la décision	Numéro du cas	Etat membre	Mesures couvertes par la décision	Press release	Publication
24.	23.03.2020	SA.56722	Lettonie	Deux régimes d'aides sous forme de prêts bonifiés et de garantie de prêts	IP	Version publique en ligne
25.	24.03.2020	SA.56742	Luxembourg	Régime d'aides sous forme d'avances remboursables	IP	Version publique en ligne
26.	27.03.2020	SA.56805	Luxembourg	Régime d'aides sous la forme de garanties sur des prêts pour les entreprises de tous les secteurs excepté celles dont les activités concernent la promotion, la location et la vente immobilières ainsi que la prise de participations financières	IP	Version publique en ligne
27.	08.04.2020	SA.56954	Luxembourg	Régime de soutien à la R&D et aux investissements dans la production de produits liés aux coronavirus, sous forme de subventions directes, accessible à toutes les entreprises	IP	Version publique en ligne
28.	24.03.2020	SA.56803	Espagne	Deux régimes d'aide sous forme de garanties de nouveaux prêts et d'opérations de refinancement en faveur des travailleurs indépendants, des PME et des grandes entreprises	IP	Version publique en ligne
29.	02.04.2020	SA.56851	Espagne	Régime-cadre d'aide à toutes les entreprises et aux travailleurs indépendants sous forme de subventions directes, d'avances remboursables, d'avantages fiscaux et d'avantages en matière de paiements, de garanties sur les prêts et de taux d'intérêt bonifiés pour les prêts.	IP	Version publique en ligne
30.	25.03.2020	SA.56792	Royaume-Uni	Régime d'aide sous formes de garanties pour les PME	IP	Version publique en ligne
31.	25.03.2020	SA.56794	Royaume-Uni	Régime d'aide sous forme de subventions directes pour les PME	IP	Version publique en ligne
32.	06.04.2020	SA.56841	Royaume-Uni	Régime cadre d'aide à toutes les entreprises, sous forme de subventions directes, d'injection de capitaux, d'avantages fiscaux et d'avantages en matière de paiements, de garanties sur les prêts et de taux d'intérêt bonifiés pour les prêts, de soutien aux projets de R&D liés au Covid-19, à l'investissement dans les infrastructures d'essai de produits pour lutter contre le covid-19 et à la production de matériel pour lutter contre le covid-19	IP	Version publique en ligne
33.	30.03.2020	SA.56804	Estonie	Deux régimes d'aides l'un sous forme de garanties sur des prêts nouveaux ou existants, l'autre sous forme de prêts à des conditions préférentielles	IP	Version publique en ligne
34.	31.03.2020	SA.56845	Irlande	Régime d'avances remboursables pour les entreprises qui emploient au moins 10 personnes à temps plein dans certains secteurs manufacturiers et/ou dans des secteurs participant aux échanges internationaux	IP	
35.	02.04.2020	SA.56843	Malte	Régime de garanties couvrant les crédits de fonds de roulement octroyés par les banques commerciales	IP	Version publique en ligne
36.	02.04.2020	SA.56860	Suède	Régime d'aide sous forme de garantie sur les nouveaux prêts bancaires, principalement en faveur des PME	IP	Version publique en

Date de la décision	Numéro du cas	Etat membre	Mesures couvertes par la décision	Press release	Publication	
					ligne	
37.	11.04.2020	SA.56812	Suède	Régime d'aide sous forme de garanties de prêts en faveur des compagnies aériennes	IP	Version publique en ligne
38.	03.04.2020	SA.56857	Grèce	Régime d'aide sous forme de garantie sur les crédits de fonds de roulement	IP	
39.	07.04.2020	SA.56815	Grèce	Régime d'aide sous forme d'avances remboursables accessible aux entreprises de tous les secteurs	IP	Version publique en ligne
40.	08.04.2020	SA.56839	Grèce	Régime d'aide en faveur des PME sous forme de subventions destinées à la couverture d'intérêts, pouvant aller jusqu'à 800 000 € par entreprise (emprunts à échéance fixe, obligations ou découverts bancaires), pour une période de 3 mois, avec possibilité de prolongation pour 2 mois supplémentaires.	IP	Version publique en ligne
41.	03.04.2020	SA.56876	Pologne	Régime d'aide sous forme de garanties sur les prêts à l'investissement et les fonds de roulement par la Banque nationale de développement polonaise	IP	Version publique en ligne
42.	08.04.2020	SA. 56896	Pologne	Régime complémentaire de prêts à taux réduits et de garanties sur prêt, cofinancé par des fonds de l'UE, en particulier par le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen	IP	Version publique en ligne
43.	10.04.2020	SA.56979	Pologne	Régime d'aide sous forme de subventions directes pour couvrir en partie les intérêts dus sur les prêts des entreprises	IP	
44.	03.04.2020	SA.56915	Pays-Bas	Régime d'aide sous forme de subventions directes aux prestataires de services d'aide sociale et de soins de santé pour proposer des services à domicile	IP	Version publique en ligne
45.	06.04.2020	SA.56877	Croatie	Régime d'aide sous forme de garantie sur les prêts. Ouvert aux entreprises réalisant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires annuel dans l'exportation	IP	
46.	09.04.2020	SA.56957	Croatie	Deux régimes d'aides la forme de prêts à taux zéro et de prêts bonifiés	IP	Version publique en ligne
47.	08.04.2020	SA.56926	Hongrie	Régime d'aide sous forme de subventions directes en faveur de moyennes et grandes entreprises	IP	
48.	08.04.2020	SA.56933	Bulgarie	Régime d'aide mis en œuvre par la Banque bulgare de développement AD sous forme de garanties publiques sur les crédits aux investissements et les crédits de fonds de roulement accordés aux micro, petites et moyennes entreprises	IP	Version publique en ligne
49.	08.04.2020	SA.56927	Lituanie	Régime d'aide sous forme de garanties accessible aux PME et aux grandes entreprises	IP	Version publique en ligne
50.	09.04.2020	SA.56980	Lituanie	Deux régimes d'aides, le premier en faveur des PME prend la forme de prêts bonifiés via des intermédiaires financiers, le deuxième directement accordée aux entreprises, concerne des prêts pour payer les factures en souffrance.	IP	Version publique en ligne
51.	09.04.2020	SA.56840	Autriche	Régime d'aide sous forme de i) subventions directes,	IP	

Date de la décision	Numéro du cas	Etat membre	Mesures couvertes par la décision	Press release	Publication	
			avances remboursables et garanties pour un montant maximum de 800 000 euros; ii) garanties publiques sur des prêts; iii) prêts publics bonifiés assortis de taux d'intérêt réduits.			
52.	10.04.2020	SA.56919	Belgique	Régime d'aide sous forme de garanties couvrant les crédits de fonds de roulement et les crédits d'investissement pour les entreprises opérant dans la Région flamande	IP	Version publique en ligne
53.	11.04.2020	SA.56807	Belgique	Régime d'aide sous forme de reports de paiements des redevances de concession dues par les aéroports wallons pour l'année 2020	IP	
54.	11.04.2020	SA.56819	Belgique	Régime d'aide sous forme de garantie sur les nouveaux prêts à court terme, accessible à toutes les entreprises et aux travailleurs indépendants	IP	Version publique en ligne
55.	11.04.2020	SA.56895	Roumanie	Régime d'aide sous forme de subventions directes et de garanties d'Etat sur les crédits d'investissement et de fonds de roulement	IP	Version publique en ligne

ANNEXE 2. FRANCE - COVID-19 : PLAN DE SECURISATION DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES (SA.56709)

La Commission a approuvé les trois régimes d'aides suivants, relatifs à des dispositifs de garanties de l'État :

- i. Octroi d'une garantie sur les crédits d'investissement et de fonds de roulement d'une durée initiale comprise entre 2 et 6 ans (régime A) ;
- ii. Octroi d'une garantie sur les lignes de crédit confirmées, d'une durée initiale comprise entre 12 et 18 mois, renouvelable une fois (régime B) ;
- iii. Octroi d'une garantie sur des portefeuilles de crédits éligibles comportant des dispositions contractuelles spécifiques (régime C).

▪ Budget

Le budget des régimes A et B s'élève à 700 millions d'euros et celui du régime C à 300 milliards d'euros.

▪ Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les petites et moyennes entreprises (« PME ») ainsi que les entreprises de taille intermédiaire (« ETIs ») pour les mesures A et B ; et toutes les entreprises, indépendamment de leur taille, pour la mesure C.

Les trois régimes sont ouverts à tous les secteurs.

Seules les entreprises qui n'étaient pas en difficulté avant le 31 décembre 2019 sont éligibles et les difficultés des entreprises doivent être liées à l'épidémie de Covid-19 ;

▪ Conditions d'octroi

- Les conditions d'octroi des **régimes A et B** sont les suivantes :
 - La garantie ne peut pas couvrir plus de 90% du montant des instruments éligibles.
 - Le plafond d'engagement par bénéficiaire est de 5 millions d'euros pour les PME et de 30 millions d'euros pour les ETIs.
- Pour bénéficier de la garantie au titre du **régime C**, les crédits doivent :
 - être contractés entre le 16 mars 2020 inclus et le 31 décembre 2020 inclus ;
 - être des crédits d'une maturité de 1 an, remboursables *in fine* ;
 - être convertissables à terme sur décision unilatérale de l'entreprise bénéficiaire en crédits amortissables d'une maturité additionnelle maximale de 5 années ;

- ne pas faire l'objet d'autre garantie ou sûreté, sauf instruction au cas par cas pour les entreprises de 5000 salariés ou plus, ou qui réalisent plus de 1,5 milliards d'euros de chiffres d'affaires.
 - la garantie couvre au maximum 70 % du montant des instruments éligibles pour les grandes entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 milliards d'euros, 80% pour les grandes entreprises ayant moins de 5 EUR milliards de chiffre d'affaires et 90 % de ce montant pour les PME.
- Conditions communes aux trois régimes :
- Le montant maximum des instruments éligibles à la garantie peut représenter jusqu'à 25% du chiffre d'affaires de l'entreprise bénéficiaire en France en 2019 ;
 - La garantie est accordée pour une durée maximale de 6 ans ;
 - Les primes de garantie correspondent au niveau minimum fixé par le cadre temporaire ;
 - La garantie doit être accordée avant le 31 décembre 2020.